



## MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

**Transformation du presbytère en bibliothèque**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Maître d'ouvrage : Mairie de Gouézec  
5 rue Karreg an Tan  
29190 GOUEZEC  
Tél : 02 98 73 30 06  
Courriel : [mairie.gouezec@orange.fr](mailto:mairie.gouezec@orange.fr)**

Date et heure limites de remise des offres : **Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 – 12h00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation .....	3
2.1 - Objet du marché.....	3
2.2 - Procédure de passation .....	3
2.3 - Forme du marché.....	3
Article 3 - Dispositions générales .....	3
3.1 - Décomposition du marché.....	3
3.2 - Délai d'exécution .....	3
3.3 - Modalités de financement et de paiement .....	3
3.4 - Forme juridique de l'attributaire .....	3
3.5 - Délai de validité des propositions .....	3
3.6 - Variantes et options .....	4
Article 4 - Dossier de consultation .....	4
4.1 - Contenu du dossier de consultation .....	4
4.2- Mise à disposition du dossier de consultation.....	4
4.3 - Modification de détail au dossier de consultation.....	4
Article 5 - Présentation des propositions .....	4
5.1 - Documents à produire .....	4
5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges .....	5
5.3 - Langue de rédaction des propositions.....	6
5.4 - Unité monétaire.....	6
5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
5.6 - Négociation .....	6
Article 6 - Jugement des propositions.....	6
Article 7 - Renseignements complémentaires .....	7

## **Article 1 - Acheteur**

### **Le pouvoir adjudicateur :**

Mairie de Gouezec  
5 rue Karreg an Tan  
29190 GOUEZEC

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2.1 - Objet du marché**

La consultation porte sur la transformation du presbytère en bibliothèque.

### **2.2 - Procédure de passation**

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### **2.3 - Forme du marché**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3.1 - Décomposition du marché**

#### **3.1.1 - Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

#### **3.1.2 - Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3.1.3 - Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **3.2 - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date prescrite par ordre de service du marché.

Un début des travaux, même sommaire devra être justifié avant le 31 décembre 2016.

### **3.3 - Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### **3.4 - Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

### **3.5 - Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

### **3.6 - Variantes et options**

#### **3.6.1 - Variantes**

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

#### **3.6.2 - Options**

Il n'est pas prévu d'option.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4.1 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- L'étude de diagnostic effectuée par l'atelier Trois-Architectes qui comprend le programme, l'enveloppe prévisionnelle et le délai de réalisation.

### **4.2- Mise à disposition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur les plateformes de dématérialisation : [www.amf29.asso.fr/](http://www.amf29.asso.fr/) et <http://marches.megalisbretagne.org/index.php> Il est également disponible à la mairie de Gouézec, aux horaires d'ouverture au public :

- o lundi et jeudi : 08h00 - 12h00
- o mardi, mercredi et vendredi : 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

### **4.3 - Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **5.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

### **5.1.2 - Pièces de l'offre**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement
- Une proposition méthodologique précisant :

#### **1- La présentation de l'équipe**

- moyens humains dédiés au projet

Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

- compétences des membres

Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature, notamment énergétique, en présentant son expérience dans le domaine.

#### **2- La méthodologie proposée**

Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l'étude sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

#### **3- Le planning**

Chaque phase devra faire l'objet d'une proposition de planning (délai d'exécution). La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

### **5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

### **5.3 - Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5.4 - Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant la mention suivante : " Marché de maîtrise d'œuvre – Mission de base pour la transformation du presbytère en bibliothèque - NE PAS OUVRIR ".

Les offres pourront être remises de deux manières :

- elles sont remises, contre un récépissé, à la mairie de Gouézec (voir l'adresse ci-dessous) aux horaires d'ouverture au public :

- lundi et jeudi : 08h00 - 12h00
- mardi, mercredi et vendredi : 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

- elles sont envoyées par la poste ; dans ce cas, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Gouézec  
5 rue Karreg an Tan  
29190 GOUEZEC

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le **1<sup>er</sup> juillet 2016 – 12h00**, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

### **5.6 - Négociation**

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats présélectionnés. La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et le montant de la rémunération.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

## **Article 6 - Jugement des propositions**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 5.1.1 - Pièces concernant la candidature - du présent règlement de la consultation

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :</b>	<b>60%</b>
- <i>présentation de l'équipe</i>	15%
<i>Moyens humaines dédiés au projet</i>	7.50%
<i>Compétences des membres</i>	7.50%
- <i>qualité de la méthodologie</i>	25%
- <i>pertinence du planning</i>	20%
<b>Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

#### **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, par écrit et de préférence par courriel, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 24 juin 2016** et devront s'adresser à :

Mairie de Gouézec  
5 rue Karreg an Tan  
29190 GOUEZEC  
Madame Cécile Nay  
Maire

Tél : 02 98 73 30 06  
Courriel : [mairie.gouezec@orange.fr](mailto:mairie.gouezec@orange.fr)